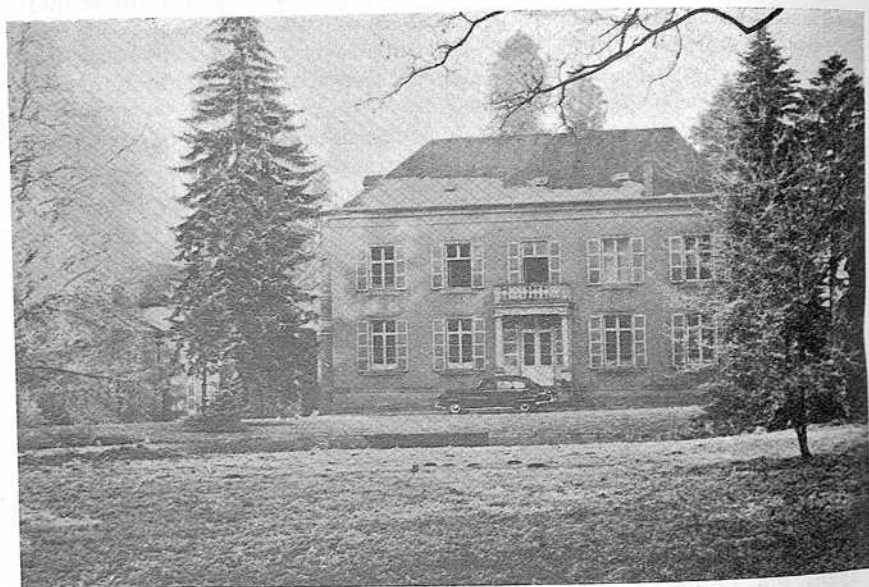


De 1801 à 1803 il fit partie de la commission administrative des Hospices civils. (5)

Nous croyons ne pas nous tromper en reconnaissant Pescatore en la personne du fusilier « Ernest Antoine » Pescatore de la compagnie à pied de la garde d'honneur constituée en 1804 lors de la visite que Napoléon rendit à la ville de Luxembourg. (6)

Suivant l'exemple de son frère Dominique, il se rendit également acquéreur de deux lots qui avaient été la propriété de l'ancienne abbaye de St. Maximin : un n° 179 sis à Mersch (18. 8. 1798) ainsi qu'un



Château de Bofferdange

n° 988 situé à Lintgen (18. 2. 1800). (7) Ces terres, ajoutées à celles, plus importantes, se trouvant dans la même vallée et qu'il avait héritées de son grand-père Buisson, devaient former un cadre passable à la propriété de *Bofferdange* qu'il avait achetée en 1813 des héritiers Vandernoot.*)

*) L'ancien château des barons d'Huart qui se trouvait au milieu du domaine comprenant actuellement la propriété de M. Marcel Noppeney ainsi que celle des Assurances sociales, avait été remplacé par « la jolie maison de campagne » dont parle L'Evêque de la Basse Moutûrie (p. 307) et qui fut construite d'après les plans de l'architecte J.-F. Eydt (9). La façade des communs de la propriété dont M. Noppeney se rendit acquéreur en 1934, conservait encore des vestiges de l'ancien château. Ceux-ci ont été détruits par les Allemands qui occupèrent la propriété de 1940 à 1944.